

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le jeudi 12 novembre 2020 à 7 h 30  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité  
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE20 1806**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 12 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

**CE20 1807**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville ont conclu l'Entente relative au volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (ci-après l' « Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE la Ville souhaite déléguer certains de ses pouvoirs à Concertation régionale de Montréal en matière de concertation, notamment la mobilisation des communautés en matière de participation citoyenne et l'appui et la concertation citoyenne dans le cadre d'une vision d'avenir pour la métropole, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Entente FRR pour les années 2021 et 2022;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes, il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser une telle délégation de pouvoirs;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal relative à la délégation de certains pouvoirs en matière de concertation, dans le cadre de la mise en oeuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (FRR), et d'autoriser la Ville à verser à Concertation régionale de Montréal une somme totale maximale de 3 958 700 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, cette contribution provenant du FRR, selon la répartition prévue à l'entente, le tout, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation;
- 3- d'autoriser le greffier à signer l'entente entre la Ville et Concertation régionale de Montréal pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente de délégation joint au présent sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1200191011

---

**CE20 1808**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour adoption à une assemblée ultérieure, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1203843031

---

**CE20 1809**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour adoption à une assemblée ultérieure, le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1203843032

---

**CE20 1810**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour adoption à une assemblée ultérieure, le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1203843027

---

**CE20 1811**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour adoption à une assemblée ultérieure, le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1203843028

---

**CE20 1812**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES**

Il est résolu que la somme de 246,9 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1203843023

---

**CE20 1813**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour adoption à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 89,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1203843026

---

**CE20 1814**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour adoption à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2021)**

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;

les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1203843024

---

## CE20 1815

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour adoption à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2021)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du XX décembre 2020 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2021 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2021 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2021 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2021 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

-----

**ANNEXE A**

**QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES**

**Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2021**

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2019	Quotes-parts Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>82,62059 %</b>	<b>83,56843 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>17,37941 %</b>	<b>16,43157 %</b>
Baie d'Urfé	0,52355 %	0,52956 %
Beaconsfield	0,93833 %	0,94909 %
Côte-Saint-Luc	1,13421 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,68823 %	1,70759 %
Dorval	2,84801 %	2,88068 %
Hampstead	0,44376 %	0,44885 %
L'île-Dorval	0,00310 %	0,00313 %
Kirkland	1,23539 %	1,24957 %
Mont-Royal	2,23990 %	2,26559 %
Montréal-Est	0,64440 %	0,65180 %
Montréal-Ouest	0,23704 %	0,23976 %
Pointe-Claire	2,59758 %	2,62738 %
Senneville	0,12964 %	0,13112 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30239 %	0,30586 %
Westmount	2,41389 %	2,44158 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à l'unanimité.

30.008 1203843018

-----

**CE20 1816**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2021)**

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif.

- 1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier de 2021, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	260 353	3,012
Beaconsfield	466 612	5,399
Côte-Saint-Luc	564 022	6,526
Dollard-Des Ormeaux	839 522	9,714
Dorval	1 416 260	16,387
Hampstead	220 671	2,553
L'Île-Dorval	1 540	0,018
Kirkland	614 337	7,108
Mont-Royal	1 113 857	12,888
Montréal-Est	320 450	3,708
Montréal-Ouest	117 875	1,364
Pointe-Claire	1 291 727	14,946
Senneville	64 466	0,746
Sainte-Anne-de-Bellevue	150 373	1,740
Westmount	1 200 379	13,889
<b>Total</b>	<b>8 642 444</b>	<b>100,000</b>

- 2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2021, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1203843019

## CE20 1817

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, les contributions financières suivantes, telles qu'indiquées :

- 1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2021 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	31 108 000 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	8 880 600 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1203843033

---

### **CE20 1818**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour adoption à une assemblée ultérieure, les contributions financières suivantes, tel qu'indiquées :

1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2021 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Agence régionale de transport métropolitain	633 427 300 \$
Conseil des arts	20 427 200 \$
Société du parc Jean-Drapeau	15 498 900 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 381 300 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 656 300 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1203843034

---

### **CE20 1819**

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer le budget 2021 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1203843030

---



**CE20 1820**

Il est

RÉSOLU :

de déposer le programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1203843029

---

**CE20 1821**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2021 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1200310004

---

**CE20 1822**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1200310006

---

**CE20 1823**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2021 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1200310007

---

**CE20 1824**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2021 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1200310008

---

**CE20 1825**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2021 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1200310005

---

**CE20 1826**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2021 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1200310002

---

**CE20 1827**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2021 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1200310003

---

#### **CE20 1828**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à une assemblée ultérieure, le budget 2021 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1200310009

---

#### **CE20 1829**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2021 et du PDI 2021-2030 pour l'exercice financier 2021 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.022 1200310010

---

#### **CE20 1830**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2021 et du PDI 2021-2030 pour l'exercice financier 2021 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.023 1200310011

---

**CE20 1831**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1203843020

---

**CE20 1832**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2021) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1203843021

---

**CE20 1833**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2021) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1203843012

---

**CE20 1834**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier de 2021) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1203843013

---

**CE20 1835**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2021) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1203843014

---

**CE20 1836**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1203843016

---

**CE20 1837**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1203843017

---

#### **CE20 1838**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1203843015

---

#### **CE20 1839**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1203843025

---

#### **CE20 1840**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1203843022

---

**Levée de la séance à 7 h 51**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE20 1806 et CE20 1840 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier adjoint